

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry JARRY, adjoint aux Finances, selon la délibération n°16-09-04-2024 et en présence de :

Messieurs BLONDEL, COULIBALY, DARTOIS, FERLONI, GRILLAT, JARRY, LEGENDRE, LEJEUNE, SAINTIER, THIERRY, THOREL,

Mesdames BENOIT, BRIATTE, CALVARIO, HERSANT, JORAND, PAIN, PAPI, PERRETO, PINSON, ROUSSEL,

Absents excusés :
Madame CHALUPET
Madame DANIEL
Madame NEVEU
Madame TREMOLLIÈRES

Absents :
Monsieur BOUFELLE
Monsieur LE GUELLEC
Monsieur LEVAIGNEUR
Madame CHABANI
Madame MONOT
Madame VAN ELSUE

Absents ayant donné pouvoir :
Madame CHALUPET à Monsieur LEJEUNE
Madame DANIEL à Monsieur THIERRY
Madame NEVEU à Madame PAPI
Madame TREMOLLIÈRES à Monsieur SAINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur LEJEUNE

Date de la convocation : 26 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice 32
Présents 21
Pouvoirs 4
Votants 25

Monsieur COLLAS, Maire, ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil municipal.

17-09-04-24 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur JARRY indique que compte administratif retrace les opérations financières (dépenses/recettes) effectivement réalisées par le maire au cours de l'exercice écoulé avec indication des dépenses et des restes à réaliser pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser sont des dépenses d'investissement engagées sur l'année écoulée (2023) mais non mandatées sur cet exercice. Les crédits sont donc reportés sur l'exercice suivant de manière à en assurer le paiement.

Sous la présidence de Monsieur JARRY, adjoint aux finances, le compte administratif 2023 est examiné. Le compte administratif 2023 du budget principal est en annexe de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission des finances du 22 Mars 2024,

À l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal ci-annexé et le résultat de clôture dressé par Monsieur le Maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2023

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 746 020.30 €	7 432 610.89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 564 157.83 €	1 476 848.75 €

Reports de l'exercice 2022

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 878 307.68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 494 493.62 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 497 506.61 €	904 726.40 €

Résultat cumulé

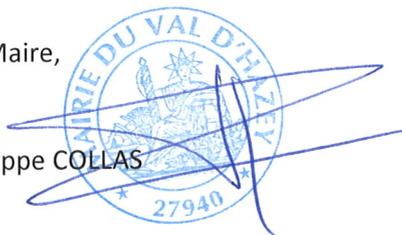
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 746 020.30 €	9 310 918.57 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 601 664.44 €	3 876 068.77 €
	10 807 684.74 €	13 186 987.34 €



Fait à Le Val d'Hazey, le 10 avril 2024

Le Maire,

Philippe COLLAS



✓ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
✓ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

